

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

États financiers

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des Biens non publics du
Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes** (l'«organisation»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 20 février 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Actif		
Actif à court terme		
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes <i>[note 7]</i>	18 404 852	18 960 110
Investissement dans le Fonds central des Forces canadiennes	1 727 132	—
Charges payées d'avance	—	187 133
Tranche à court terme des petits prêts préventif à recevoir <i>[note 3]</i>	2 299 304	1 665 848
Tranche à court terme des prêts d'urgence à recevoir <i>[note 3]</i>	855 295	872 610
Tranche à court terme des prêts d'études à recevoir <i>[note 3]</i>	69 962	69 385
Total de l'actif à court terme	23 356 545	21 755 087
Petits prêts préventif à recevoir <i>[note 3]</i>	2 378 046	1 680 391
Prêts d'urgence à recevoir <i>[note 3]</i>	1 683 786	1 823 442
Prêts d'études à recevoir <i>[note 3]</i>	74 541	83 641
Immobilisations incorporelles <i>[note 5]</i>	108 861	211 461
	27 601 779	25 554 020
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	49 374	12 414
Produits constaté d'avance	20 000	317 475
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions <i>[note 4]</i>	7 074	2 101
Total du passif	76 449	331 989
Actif net		
Non affecté – subventions <i>[note 2 et annexe A]</i>	6 690 714	6 074 915
Non affecté – programme de prêts Appuyons nos troupes <i>[note 2 et annexe A]</i>	16 708 960	16 708 960
Grevé d'affectations externes – subventions <i>[note 2 et annexe A]</i>	3 075 656	2 438 156
Grevé d'affectations externes – dotations <i>[note 6]</i>	1 050 000	—
Total de l'actif net	27 525 330	25 222 031
	27 601 779	25 554 020

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics,



Michel Landry

Chef des services financiers par intérim

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2023			2022	
	Non affecté	Grevé d'affectations externes – Subventions	Grevé d'affectations externes – Dotations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	2 432 889	2 008 552	—	4 441 441	2 679 149
Intérêts sur les dépôts	511 901	93 165	—	605 067	584 027
Apports provenant de prélèvements	271 764	—	—	271 764	252 016
Intérêts sur les prêts	288 160	—	—	288 160	217 784
Autre	151 492	—	—	151 492	124 927
	3 656 206	2 101 717	—	5 757 923	3 857 903
Charges					
Programme	2 158 096	1 497 219	—	3 655 315	2 879 875
Levée de fonds	576 580	—	—	576 580	665 673
Administration et autres	306 191	18 319	—	324 509	99 890
	3 040 867	1 515 538	—	4 556 405	3 645 437
Bénéfice net pour l'exercice	615 339	586 179	—	1 201 518	212 465

Voir les notes ci-jointes.

État de l'évolution de l'actif net

	2023			
	Excédent (insuffisance)			
	Solde au début de l'exercice	des produits sur les charges	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté – subventions [annexe A]	6 074 915	184 218	431 581	6 690 714
Non affecté – programme de prêts				
Appuyons nos troupes [annexe A]	16 708 960	431 121	(431 121)	16 708 960
Grevé d'affectations externes				
– subventions [annexe A]	2 438 156	586 179	51 321	3 075 656
Grevé d'affectations				
externes – dotations [annexe A]	—	—	1 050 000	1 050 000
	25 222 031	1 201 518	1 101 781	27 525 330

	2022			
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de			
	Solde au début de l'exercice	l'exercice	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté	22 484 136	299 739	—	22 783 875
Grevé d'affectations externes – subventions	2 525 430	(87 274)	—	2 438 156
	25 009 566	212 465	—	25 222 031

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Bénéfice net pour l'exercice	1 201 518	212 465
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations incorporelles	102 600	123 114
Provision sur (recouvrement de) prêts	180 297	(49 174)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Avances au Fonds central des Forces canadiennes	566 298	651 172
Charges payées d'avance	187 133	(187 133)
Produits constaté d'avance	(297 475)	317 475
Créditeurs et charges à payer	36 961	(922)
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions	4 974	(18 679)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	1 982 305	1 048 318
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations incorporelles	—	(10 000)
Petits prêts préventif consentis	(4 160 500)	(3 161 000)
Prêts d'urgence consentis	(1 121 462)	(1 557 591)
Prêts d'études consentis	(104 151)	(89 196)
Remboursement de capital sur les petits prêts préventif	2 692 519	2 432 738
Remboursement de capital sur les prêts d'urgence	1 230 005	1 154 158
Remboursement de capital sur les prêts d'études	117 674	114 339
Transfert de fonds de dotations	(636 390)	—
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(1 982 305)	(1 116 552)
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	—	(68 234)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	—	68 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Annexe des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Non affecté				Grevé d'affectations externes – subventions						Grevé d'affectations externes – dotations	2023	2022
	Subventions Appuyons nos troupes	Subventions Sans limites	Programme de prêts Appuyons nos troupes	Total	Boomer's Legacy	Affecté Appuyons nos troupes	Affecté Sans limites	Appuyons nos troupes Pluriannuel	Programme de plaques d'immatriculation	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits													
Intérêts sur les dépôts	193 904	23 640	294 357	511 901	—	—	—	50 130	43 035	93 165	—	605 067	584 027
Apports provenant de prélèvements [note 2]	271 764	—	—	271 764	—	—	—	—	—	—	—	271 764	252 016
Intérêts sur les prêts	—	—	288 160	288 160	—	—	—	—	—	—	—	288 160	217 784
Remises liées au programme Philanthropie	141 143	—	—	141 143	—	—	—	—	—	—	—	141 143	118 950
Dons et partenariats	990 997	1 441 892	—	2 432 889	2 978	437 185	690 000	675 000	203 388	2 008 552	—	4 441 441	2 679 149
Dons en nature	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5 977
Autre	10 349	—	—	10 349	—	—	—	—	—	—	—	10 349	—
	1 608 157	1 485 532	582 517	3 656 206	2 978	437 185	690 000	725 130	246 424	2 101 717		5 757 923	3 857 903
Charges													
Programmes													
Subventions aux bonnes œuvres	1 285 912	872 184	—	2 158 096	53 477	463 338	735 817	88 740	155 848	1 497 219	—	3 655 315	2 879 875
Levée de fonds													
Salaires et avantages sociaux	446 956	120 557	—	567 513	—	—	—	—	—	—	—	567 513	553 990
Services contractuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 428
Marketing	2 698	6 369	—	9 067	—	—	—	—	—	—	—	9 067	3 255
Don	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	85 000
Administration et autres													
Créances douteuses	—	—	151 396	151 396	—	—	—	—	—	—	—	151 396	104 210
Frais administratifs	1 146	—	—	1 146	9	—	—	—	—	9	—	1 155	1 958
Amortissement des immobilisations incorporelles	101 597	609	—	102 206	394	—	—	—	—	394	—	102 600	123 114
Autre	50 243	1 200	—	51 443	1 200	—	—	—	16 715	17 915	—	69 358	79 028
	1 888 553	1 000 918	151 396	3 040 867	55 081	403 338	735 817	88 740	172 563	1 515 538		4 556 405	3 645 437
Excédent des produits sur les charges	(280 396)	464 614	431 121	615 339	(52 103)	(26 152)	(45 817)	636 390	73 861	586 179	—	1 201 518	212 465
Transfert des fonds de dotation du FCFC	—	—	—	—	—	—	—	40 742	—	40 742	1 050 000	1 090 742	—
Transferts	245 084	186 497	(431 121)	460	3	10 642	(1)	—	(66)	10 579	—	11 039	—
Actif net, début de l'exercice	5 812 970	261 945	16 708 960	22 783 875	153 120	641 735	133 607	—	1 509 628	2 438 090	—	25 221 965	25 009 568
Actif net, fin de l'exercice	5 777 658	913 056	16 708 960	23 399 674	101 021	626 225	87 790	677 132	1 583 423	3 075 590	1 050 000	27 525 264	25 222 033

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

1. Autorités, organisation et objectif

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC ») gèrent et exploitent les fonds de bienfaisance de la communauté des Forces armées canadiennes, ce qui comprends : le fonds Appuyons nos troupes, le fonds Sans limites et le fonds Boomer's Legacy. Tout don reçu par l'un de ces fonds est considéré comme un don à Sa Majesté. Sa Majesté du chef du Canada est un « donataire reconnu » conformément aux articles 110.1 et 118.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces fonds existent pour aider les membres des Forces armées canadiennes (« FAC ») et leurs familles à relever des défis uniques et à faire face à des circonstances individuelles, le plus souvent associées aux exigences du service militaire. Les membres actifs, les vétérans et leurs familles respectives peuvent bénéficier d'une aide financière en cas de détresse ou d'autres circonstances méritoires. Ces objectifs sont atteints au moyen d'une aide financière sous forme de petits prêts préventif, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

Les biens non publics (« BNP »), tels que définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des FAC. Le Fonds de bienfaisance des FAC (l'« organisation ») relève de l'autorité du chef d'état-major de la Défense (« CEMD ») en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

L'organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), comme les autres fonds non publics.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

À des fins comptables et aux fins de la présentation d'information, les produits et les charges sont attribués en fonction d'objectifs définis soit à l'externe par des donateurs, soit à l'interne par le CEMD.

Fonds non affectés – général

Subventions du Fonds Appuyons nos troupes : Ces subventions permettent d'offrir une aide financière d'urgence aux membres, aux vétérans et à leurs familles en situation de détresse financière ou de difficultés. Parmi les autres initiatives, citons les bourses d'études, les subventions pour les camps, les subventions pour les besoins spéciaux, les séminaires dans le cadre du programme de Soutien social aux blessés de stress opérationnel (« SSBSO »), le programme de paniers de Fêtes, l'emploi des conjoints, le soutien aux malades ou blessés, les subventions spécifiques à la région et l'accès aux commodités de base d'un foyer pour les membres des FAC qui sont hospitalisés pendant plus de 48 heures. Le Fonds Appuyons nos troupes bénéficie également de diverses activités de levée de fonds organisées par les BNP.

Programme de prêts Appuyons nos troupes : Le programme de prêts Appuyons nos troupes a pour but d'offrir du soutien financier aux membres, aux vétérans et à leurs familles au moyen de prêts à faible taux d'intérêt. Les programmes de prêt disponibles sont les suivants : Le petit prêt préventif, le prêt d'urgence et le prêt d'études [note 4]. Le programme de prêts est protégé à une valeur de 16 708 960 \$.

Fonds Sans limites : Ce programme vise à permettre aux membres et aux vétérans des FAC malades ou blessés d'adopter un mode de vie sain et actif en prenant part à des activités récréatives, sportives et autres activités

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

physiquement exigeantes. L'aide apportée par le fonds est destinée aux personnes qui ne sont pas couvertes par les fonds publics. Parmi les exemples de ces dépenses, on peut citer les subventions pour l'achat d'équipement spécialisé ainsi que la participation à des événements et les déplacements connexes.

Fonds grevés d'affectations externes – subventions

Fonds Boomer's Legacy : La mission du Fonds Boomer's Legacy est d'« aider nos troupes à aider les autres ». Ce programme sert à financer des projets sélectionnés par les membres des FAC au pays et à l'étranger qui autrement ne le seraient pas, afin de favoriser la bienveillance et de donner une image positive des membres des FAC aux yeux de la population locale aidée par le projet.

Fonds affecté Appuyons nos troupes : Ces fonds servent à offrir du soutien aux mères et aux familles, aux camps, au centre de ressources pour les familles des militaires d'Edmonton, aux besoins spéciaux, à l'achat d'un véhicule, à la ligne Jeunesse J'écoute et aux subventions régionales.

Fonds affecté Sans limites : Ces fonds servent à offrir du soutien aux Jeux Invictus, aux Warrior Games et à offrir des subventions propres à une région ou à un objectif.

Programme de plaques d'immatriculation : Ces fonds proviennent de la vente de plaques d'immatriculation spéciales Appuyons nos troupes dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan et sont utilisés dans chacune de ces provinces pour appuyer des programmes sanctionnés.

Fonds grevés d'une affectation externe – dotations

Les fonds de dotation ont été retransférés du FCFC aux Fonds de bienfaisance des FAC.

Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald Macdonald : M^{me} Isabelle Macdonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le caporal Ronald Macdonald, décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il servait dans les Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le fonds, qui a été créé le 1^{er} janvier 1977, a pour but d'aider à atténuer les problèmes financiers rencontrés par les membres des FAC et leurs familles. Les subventions sont versées à partir du fonds fiduciaire du Mémorial, à concurrence de 500 \$ par cas. L'apport initial de 20 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Musée et archives Rocky Mountain Rangers: Le colonel WC Robertson, MC, OMM, CD a initialement fait un don de 30 000 \$ au Musée et archives Rocky Mountain Rangers afin de financer une ou plusieurs bourses annuelles destinées aux membres en règle des Rocky Mountain Rangers, un régiment de la Réserve des FAC. Les bourses versées à partir du fonds en fiducie sont d'un minimum de 300 \$. L'apport initial de 30 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari : La Fondation George et Helen Vari a créé un fonds d'éducation afin de soutenir l'éducation des membres actifs des FAC. Les apports doivent rester dans les fonds à perpétuité. Les décaissements d'intérêts annuels sont répartis comme suit : 3 000 \$ vont au Toronto Scottish Regiment, et le montant restant est affecté à l'éducation des membres actifs des FAC.

Fonds grevé d'affectations externes – pluriannuel

Bourses d'études Helen Stacey : Les bourses d'études Helen Stacey ont été créées pour offrir des bourses d'études d'un montant annuel de 3 000 \$ pendant toute la durée de la dotation. Les fonds sont destinés à soutenir les étudiants de la communauté des Forces Armées Canadiennes qui souhaitent étudier le journalisme, l'histoire ou l'éducation de la petite enfance. Si aucune demande n'est reçue pour ces domaines, les fonds doivent être utilisés dans le cadre du Programme national de bourses d'études.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

Bourses d'études Guy et Marian Tallman : Les bourses d'études Guy et Marian Tallman ont été créées pour offrir dix bourses annuelles de 5 000 \$ pendant la durée de la dotation. Les fonds seront utilisés dans le cadre du Programme national de bourses d'études pour soutenir les étudiants de la communauté des Forces Armées Canadiennes.

Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite amorties selon la méthode linéaire au taux annuel suivant :

Sites Web	24 % par an
Système de gestion des prêts	24 % par an

Comptabilisation des produits

Le Fonds de bienfaisance des FAC applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports de dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes (y compris les dons et les parrainages) sont comptabilisés à titre de produits de leur fonds correspondant pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception finale du montant est raisonnablement assurée. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds correspondant sont comptabilisés dans le fonds non affecté – général selon la méthode de report.

Les apports provenant de prélèvements comprennent les apports des services financiers du Régime d'assurance revenu militaire (« Financière SISIP ») et ceux du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »). La Financière SISIP a fourni un apport annuel de 200 000 \$ pour les programmes de bien-être dans le cadre du Fonds Appuyons nos troupes. Les apports du FCFC sont comptabilisés mensuellement conformément à l'entente conclue en janvier 2004 entre le FCFC et le Fonds Appuyons nos troupes. Ces apports sont composés à 0,25 % des fonds provenant des bases, des escadres et des unités ainsi que des ventes au détail des mess des FAC.

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en tant que charges quand elles sont versées ou lorsque les conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire du Fonds Appuyons nos troupes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables reconnus du Canada pour les organisations sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont des incidences sur les

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

montants des actifs et des passifs présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels

pourraient différer des estimations. Les estimations sont examinées annuellement et les ajustements qui s'imposent sont comptabilisés dans les états financiers pour la période visée.

Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale, à leur juste valeur.

Les instruments financiers contractés entre apparentés qui sont assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, représentant les flux de trésorerie non actualisés de l'instrument, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés entre apparentés qui ne sont pas assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, déterminé sur la base de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisation. Si la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Si, en revanche, la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque la transaction s'inscrit dans le cours normal des activités ou lorsque la transaction ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que le changement de participation dans l'élément financier connexe transféré est considérable et que le montant de la contrepartie transférée ou reçue est établi et convenu par les apparentés et est étayé par des preuves indépendantes. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme coût de l'instrument financier contracté entre apparentés.

Ultérieurement, l'organisation évalue ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers ultérieurement évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée en fonction des coûts de transaction, qui sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2022, le Fonds de bienfaisance des FAC a adopté les modifications apportées au chapitre 3400 « Produits » de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

La norme modifiée fournit des indications supplémentaires pour déterminer si un accord consiste en une série de contrats ou en un contrat unique, pour identifier les unités de comptabilisation d'un accord, pour répartir la contrepartie d'accords à composantes multiples entre des unités de comptabilisation distinctes sur la base d'un prix de vente spécifique et de méthodes d'estimation du prix de vente spécifique lorsqu'il n'est pas directement observable et pour comptabiliser les produits selon la méthode de l'avancement des travaux.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

Le Fonds de bienfaisance des FAC a adopté les modifications apportées au chapitre 3400 rétrospectivement. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds de bienfaisance des FAC.

3. Prêts à recevoir

Petits prêts préventif

Les prêts aux membres vont de 1 000 \$ à 8 000 \$. Les modalités de remboursement s'étalent sur une période maximale de 42 mois et ils comportent un taux d'intérêt annuel de 5,50 %.

Prêts d'urgence

Les prêts individuels peuvent atteindre 25 000 \$ et sont assortis de modalités de paiement allant jusqu'à 60 mois, dans certains cas exceptionnels jusqu'à 72 mois, et comportent un taux d'intérêt annuel de 2,00 %.

Prêts d'études

Les postulants peuvent demander un maximum de 5 000 \$ par étudiant dont le remboursement s'étale sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,45 %. Le plafond à vie par étudiant est de 20 000 \$.

Les prêts à recevoir sont composés des éléments suivants :

	Petits préventif		D'urgence		D'études	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	4 795 350	3 435 239	2 630 081	2 804 052	146 503	160 026
Provision pour pertes sur prêts	(118 000)	(89 000)	(91 000)	(108 000)	(2 000)	(7 000)
	4 677 350	3 346 239	2 539 081	2 696 052	144 503	153 026
Moins la tranche à court terme	2 299 304	1 665 848	855 295	872 610	69 962	69 385
Tranche à long terme	2 378 046	1 680 391	1 683 786	1 823 442	74 541	83 641

Le Fonds Appuyons nos troupes n'exige pas de garantie ou d'autre sûreté pour soutenir les avances sur prêts consenties aux membres actifs et vétérans des FAC. Tous les remboursements de prêts se font soit par retenues automatiques mensuelles sur la paie par les biais du système de délégation de solde, soit par prélèvements mensuels préautorisés.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

4. Compte en fiducie Appuyons nos troupes

Le Fonds Appuyons nos troupes administre le compte en fiducie, qui a été établi pour offrir rapidement des subventions ou des prêts aux personnes en difficulté et aux membres de leur famille immédiate. Les prêts et subventions accordées sont déterminés par le Fonds Appuyons nos troupes et les paiements sont effectués à la réception des factures ou des pièces justificatives.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début de l'exercice	2 101	20 780
Reçus	44 258	110 468
Déboursés	(39 285)	(129 147)
Solde à la fin de l'exercice	7 074	2 101

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des éléments suivants :

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Site Web	169 182	146 891	22 291	44 981
Système de gestion des prêts	332 960	246 390	86 570	166 480
	502 142	393 281	108 861	211 461

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de l'organisation de générer des avantages économiques. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise si la juste valeur de l'actif correspondant s'accroît ultérieurement.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2023

6. Actif net grevé d'affectations externes – dotations

Les fonds de dotation ont été retransférés du FCFC aux Fonds de bienfaisance des FAC.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'évolution des dotations pour l'exercice :

	Solde, début de l'exercice	Transfert du FCFC	Solde, fin de l'exercice
	\$	\$	\$
Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald Macdonald	—	20 000	20 000
Musée et Archives de Rocky Mountain Rangers	—	30 000	30 000
Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari	—	1 000 000	1 000 000
	—	1 050 000	1 050 000

7. Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes

Les BNP, tels qu'ils sont définis dans la Loi sur la défense nationale, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. Parmi les entités qui relèvent du CEMD à l'égard des BNP, on compte l'organisation, les SBMFC et le FCFC. Le montant à recevoir du FCFC de 18 404 852 \$ [18 960 110 \$ en 2022] représente la part des fonds Appuyons nos troupes, Sans limites et Boomer's Legacy d'un compte bancaire consolidé interne administré par le FCFC. Le montant n'est assorti d'aucune modalité de remboursement, porte intérêt et reçoit un taux de rendement de 3 % pour 2023 [3 % en 2022].

8. Instruments financiers et gestion du risque

L'organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse qui suit fournit une mesure de l'exposition au risque de l'organisation au 31 mars 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisation est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les prêts à recevoir. L'organisation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, notamment les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que le passif au titre des prêts d'urgence et des subventions. La gestion prudente du risque de liquidité comprend le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. L'organisation est d'avis que ses ressources financières récurrentes sont suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations.